...tion de quelques heures.... Et c'est le moment que vous choisissez pour venir me demander de ne plus accuser Jourdan!... Je ne comprends pas, Bérengère, je vous le répète, et je vous supplie, si vous avez quelque amour pour moi, de m'expliquer vos paroles!

—Expliquer, je ne le puis, dit-elle.

—Et c'est vous Bérengère, vous qui, fréquemment, venez me proposer.....

—Hélas!

—C'est de dernier coup! murmura le pauvre garçon.... Ah! Bérengère, je ne vous ai pas raconté quelle avait été ma vie depuis la mort de mon père.... Je ne voulais pas vous attrister....

Et il pleurait en disant cela.

—Si vous saviez que de mépris j'ai rencontrés partout!... Que d'insultes j'ai lues dans les regards!.... Que de joie, même, bien souvent, chez ceux qui avaient envié le bonheur de ma vie si douce et si calme auprès de mon père.... Je me sens comme un paria, dans cette ville où tout le monde me connaît, où mon père était populaire et où je croyais que tout le monde nous estimait et nous aimait!... Ce qui me soutenait au milieu de tous ces dégoûts, c'était la pensée que je ferais éclater son innocence.... Et voilà que vous donnez raison au monde contre moi....

—Valentin!

—Vous ne m'avez jamais aimé!

Il avait les yeux pleins de larmes.

Et Bérengère n'était pas loin de pleurer, elle aussi.

—Valentin, vous me faites beaucoup de peine en me disant que je ne vous aime pas. Je n'ai jamais aimé et je n'aimerai jamais que vous. Vous le savez bien, ami.

Il secoua la tête.

—Alors, pourquoi cette démarche? Pourquoi vous taisez-vous?

—Je ne puis parler.

Il eut un geste de colère et saisit les mains de la jeune fille.

—Ah! ce soupçon! ce soupçon!

—Qu'est-ce! fit-elle alarmée.

—Je vous l'ai déjà dit, c'est depuis que Pierre Jourdan est accusé que vous n'êtes plus la même pour moi. Je suis jaloux de cet homme.... jaloux de ce misérable....

—Valentin.... ne l'accusez pas, je vous le défends.

—Si, je l'accuse!!

—Ah! si vous saviez, mon Dieu!!

—Quoi! Que me cachez-vous?

Elle se tut.

—Il est facile de se retrancher derrière quelque soi disant mystère, fit-il avec amertume. Cela vous évite, n'est-ce pas, des explications embarrassantes?

Elle se contenta de joindre les mains, sans répondre. Elle ne pouvait le convaincre qu'en lui disant la vérité. Mais cette vérité, elle ne la dirait pas! Plutôt que de se trahir, elle aimerait mieux entendre Valentin lui reprocher l'oubli de son cœur..alors pourtant qu'en son cœur n'existait d'autre pensée que celle de Valentin....

—Oui, oui, disait-il, s'exaltant de plus en plus. Cela vous semblait trop lourd de m'aimer depuis si longtemps!... Ah! les femmes! les femmes! Faussetés, Mensonges!...sourire sur les lèvres, tendresses dans le regard! Indifférence au fond, mépris et dureté!.... Ah! que vous êtes bien femme et comme je m'étais trompé!......

Elle essuyait silencieusement ses yeux d'où roulaient de grosses larmes.

Mais elle ne voulait pas se défendre.

Contre elle, toutes les apparences, et elle en souffrait doublement.

—Et pourtant, je l'aime tant, disait Valentin......Et elle paraissait tant m'aimer!......qui m'eût jamais fait prévoir!!......

Il réfléchit longuement.

Puis tout à coup, il se leva, plus calme.

Il s'approcha de Bérengère.

—Ainsi, dit-il, vous ne vous expliquerez jamais?

Elle allait, désolée, protester encore de son amour, mais Valentin l'interrompit presque brutalement:

—Non, taisez-vous, Bérengère.... Ne vous défendez pas. Je ne vous fais plus de reproches. Vous le voyez bien. Vous êtes libre. Donnez votre amour à un autre. Moi, ne me plaignez pas trop. Je ferai mon possible pour oublier.......

La blessure est douloureuse, mais elle se fermera..

Et ne voyant pas qu'elle sanglotait et que chacune de ses dures paroles redoublait ses larmes:

—J'oublierai vite, rassurez-vous.... Adieu.

—Adieu, dit elle faiblement.... adieu .... adieu, mon ami.

Elle s'éloigne, très faible et chancelante.

Elle ouvre la porte et disparaît dans le jardin.

Lui, ne la voyant plus, tend les bras machinalement, comme pour la retenir; même il l'appelle en un cri désespéré:

—Bérengère! Bérengère!

C'est fini, elle est partie!.... Elle ne reviendra plus!

Il tombe sur un canapé, s'y roule en pleurant.

—Elle aussi m'abandonne, répète-t-il. Je suis seul, seul!!

La douleur est profonde chez lui.

Il ne songe même pas à se coucher, cette nuit-là.

Il reste, jusqu'au matin, étendu, là, inerte, sur le canapé.

Le matin, il est brisé. L'abandon de la jeune fille l'a presque anéanti. Plus d'amour! Plus de but à sa vie! Plus de pensée réconfortante, dans les heures accablantes qu'il traversait! Plus rien, que lui-même, au milieu de ses souvenirs!

Mais, après ce premier instant de découragement, il se redressa, plus fort peut-être.

Maintenant, il n'avait pas à s'occuper de lui, il fallait songer seulement à rendre l'honneur à son père!

Plus tard, ce devoir sacré une fois rempli, il aurait le temps d'être triste.

Mais justement parce qu'il se voyait plus que jamais abandonné de tous, sa haine s'accentuait contre les meurtriers inconnus de Lafistole. C'était ceux-là qui étaient cause de tout ce qu'il avait souffert! Ah! pour eux, ni pitié, ni pardon, tant qu'ils n'auraient pas été publiquement châtiés! tant qu'ils n'auraient pas payé, à la face de tous, la dette contractée envers Séverac!

Il monta dans sa chambre et fit sa toilette.

Un domestique, vers huit heures, lui remit son courrier. Il parcourut rapidement les lettres et ouvrit un journal d'Orléans.

Ce journal devait mentionner la nouvelle piste suivie par le parquet dans l'affaire Lafistole et annoncer l'arrestation de Pierre Jourdan.

Il n'y avait rien.

Valentin chercha dans un autre.

Rien non plus.

Il haussa les épaules en murmurant:

—Est-ce une prudence de M. d'Hautefort, qui tient à ne pas avertir la femme complice de Jourdan? Ou bien est-ce tout simplement parce que ces journaux n'ont pas été bien informés?

En somme, peu lui importait que le public fût mis au courant. L'essentiel était que Jourdan fût sous les verrous.

Quelques jours de plus à souffrir de son déshonneur, cela ne l'effrayait pas.

La réparation n'en serait que plus éclatante.

Sa toilette terminée, il sortit.

Il avait besoin de marcher, de se fatiguer, pour ne plus penser à Bérengère.

Il resta dehors jusqu'à midi.

Il traversa Orléans pour regagner la Loire et revenir déjeuner chez lui.

Il s'en allait lentement, la tête basse.

Sur son passage, parfois des gens disaient:

—C'est Valentin de Séverac....

Et lorsqu'on ne comprenait pas, ils ajoutaient:

—Le fils de l'assassin de Lafistole!!

Il faisait semblant de ne pas entendre......Depuis longtemps ses oreilles étaient habituées à ces choses-là....

En arrivant sur le bord de la Loire les rencontres furent moins fréquentes. Les quais sont exposés en plein soleil, sans un arbre et la journée était étouffante.

Il releva les yeux.

Autour de lui, personne.

Mais à cinquante mètres en avant, à peu près, un homme marchait assez vite, comme pressé et sans se retourner.

Tout d'abord, Valentin n'y prêta point d'attention.

Il le regardait, suivant le même chemin que lui, ainsi que l'on regarde un inconnu.

Puis, tout à coup, il crut que cet homme ne lui était pas étranger.

Il lui parut qu'il reconnaissait cette allure.

L'homme était grand; les épaules étaient larges et vigoureuses; la démarche un peu lourde.

Sans raison, sans s'expliquer pourquoi, il s'obstinait à le suivre des yeux.

Et même, pour le rejoindre, il hâta le pas.

Mais soudain, l'homme s'arrête; Valentin le dépasse.

Il l'a presque frôlé et l'a considéré curieusement.

C'est Pierre Jourdan!!

Valentin croit s'être trompé.

Il se retourne.

Non, c'est bien Pierre!... En liberté!

Son esprit est tellement absorbé, depuis longtemps, par les préoccupations que lui inspire le meurtre de Lafistole; il a éprouvé un si grand soulagement lorsque Cadour lui a montré Jourdan; il a si souvent pensé à ce garçon, depuis lors, qu'il s'imagine être le jouet d'une hallucination.

A force de songer à Jourdan, verrait-il Jourdan partout?

Mais Pierre lui-même l'a aperçu, reconnu. Et sous le regard de Valentin, il sourit avec tristesse.

[illegible] Tout autre, en ... sais fait enfant. Les apparences n'étaient-elles pas contre lui?

Il passe, s'éloigne pendant que Valentin, debout, pétrifié, cherche à s'expliquer cette étrange apparition.

—Pierre Jourdan est libre! après la grave accusation que j'ai portée contre lui! Libre après de pareilles preuves!

Il rentre chez lui, déjeune à peine.

Vers deux heures il court au palais de justice.

Il fait passer sa carte à Daniel d'Hautefort et le supplie instamment de le recevoir.

Daniel lui fait répondre qu'il est très occupé.

Valentin n'a aucuns soupçons. Le garçon de bureau, en effet, complaisamment, explique à Valentin que le juge a plusieurs personnes dans son cabinet. C'est une enquête sur un vol avec effraction. Cela peut être long. M. de Séverac ferait mieux de revenir!...

C'est possible, après tout.

Valentin sort, se promène au hasard dans la ville, et vers cinq heures se retrouve devant le palais de justice.

Le même garçon lui répond que M. d'Hautefort est parti.

Courir rue du Châtelet, il y pense.

Mais Bérengère? Il ne veut plus la revoir!...

Et cette démarche qu'elle a faite la veille, n'était-ce pas pour lui interdire l'accès de cet hôtel où il était jadis entré comme un fils qui vient dans sa famille, sûr de ne trouver là que des sourires qui l'accueillaient, que des mains tendues pour le recevoir?

Le lendemain, de bonne heure, il est au palais.

Il guette l'arrivée de Daniel.

Daniel ne vient pas. Il s'informe. Le juge est à Vilvaudran.

—Soit! murmure Valentin. C'est à Vilvaudran que je lui parlerai.

Il ne prend même pas le temps de rentrer chez lui, court à l'hôtel de France et fait atteler une victoria.

A Vilvaudran, personne.

Le jardinier qu'il rencontre lui explique que M. d'Hautefort est venu, en effet, passer deux heures, mais qu'il est reparti.

—Monsieur Valentin n'a pas rencontré sa voiture?

—Non.

—C'est étonnant!

Valentin n'insiste pas, mais il croit voir là, chez Daniel, le parti pris de ne point le recevoir.

C'est le premier soupçon qui effleure son esprit.

Et aussitôt il se demande pourquoi Daniel le fuirait!

Deux ou trois jours se passent encore en tentatives inutiles.

Il se décide à lui écrire pour lui demander une entrevue.

"J'ai essayé vainement de vous rencontrer. J'ai toujours eu le hasard contre moi. Cependant il faut que je vous parle. Quels que soient vos sentiments à mon égard, vous ne pouvez refuser de m'entendre."

Il attendit la réponse de Daniel.

Dans l'intervalle, il alla une seconde fois à Vilvaudran; il voulait savoir s'il avait transpiré quelque chose de l'accusation portée contre Jourdan et si le jeune homme avait été maintenu, ne fût-ce que quelques heures, en état d'arrestation.

Rien n'était connu. Et Jourdan n'avait pas fait d'absence prolongée.

Il était allé à Orléans deux jours de suite, envoyé par son patron, et il en était revenu comme d'habitude le soir même.

Il n'y avait rien eu d'anormal dans sa vie.

Tout cela était étrange.

—Cadour m'avait donc trompé.... Il sera venu déclarer à M. d'Hautefort qu'il avait inventé de toutes pièces une histoire, et, après avoir déclaré reconnaître Jourdan, il aura affirmé n'avoir rien vu du tout.

Il courut à la vente des charbonniers et il eut la chance d'y trouver le gamin.

Celui-ci ne comprit rien aux explications que lui demandait Valentin.

Il n'avait pas revu le juge. Il persistait dans ses déclarations.

Et même il se fâcha, à la fin.

—Tout cela, monsieur, dit il, je le vois bien, allez, c'est pour ne pas me payer le fusil que vous m'avez promis....

Il ne restait plus de doute dans l'esprit de Valentin.

Le soir, en rentrant chez lui, il ne trouva pas de lettre de Daniel.

Ces hésitations chez le juge,—Valentin ne pouvait s'en douter, lui,—trahissaient de douloureuses angoisses.

Là-bas, en son cabinet, le magistrat était prévenu de tous les efforts que faisait Valentin pour le rencontrer.

Il l'évitait, mais cela ne pouvait durer bien longtemps.

Un jour arriverait où ils se trouveraient en présence.

Et alors, que dirait-il? Que ferait il?

La lettre finit par arriver:

"Mon cher Valentin, je regrette de vous avoir obligé à vous déranger plusieurs fois inutilement. Je vous attendrai demain, à trois heures, au palais."

—Enfin! murmura Valentin en lisant cette lettre. Je vais donc savoir pourquoi Jourdan n'a pas été maintenu en état d'arrestation.

Les heures lui parurent longues, jusqu'au lendemain.

Bien avant trois heures, il se présentait au palais.

Daniel était depuis longtemps dans son cabinet. Lui non plus, depuis la veille, n'était guère tranquille.

Le remords de ce qu'il avait fait le hantait.

Son devoir, il l'avait oublié!....

Que répondrait-il quand Valentin lui demanderait compte de ce qu'il avait fait?

Le garçon, vers trois heures, entra dans son bureau.

—Monsieur le juge a convoqué M. Valentin de Séverac?

Telle était la préoccupation du magistrat, qu'il n'entendit ni l'entrée du garçon, ni ses paroles.

L'homme dût répéter plus haut.

Daniel tressaillit.

—Oui! Est-il donc trois heures?

—Juste. Oui, monsieur le juge.

—Déjà!

Il se leva, se promena pendant quelques secondes dans son cabinet, très agité.

Il était seul.

Il avait éloigné le greffier sous un prétexte quelconque.

Il se tourna vers le garçon.

—Faites entrer M. de Séverac.

Une minute après, Valentin était là.

Le juge s'avança vers lui, et les deux hommes se tendirent la main. Ils n'étaient pas ennemis encore.

Et Valentin, très ému, fut quelques secondes sans pouvoir dire quel était l'objet de sa visite.

Même, ce fut le juge qui l'interrogea.

Il avait hâte d'en finir, et puisqu'il n'avait pu éviter cette rencontre, mieux valait brusquer l'explication.

—Vous désirez me parler, depuis plusieurs jours, Valentin?

—Oui, j'ai toujours trouvé votre porte fermée.

—Excusez-moi. Qu'avez-vous à me dire?.... Avez-vous découvert quelque nouvelle preuve de l'innocence de votre père? Est-ce quelque nouveau détail que vous m'apportez?

—Non.

—Alors?

—Alors, monsieur d'Hautefort, je viens vous demander, n'ayant point d'autres preuves que celles que vous connaissez, si du moins vous vous êtes servi de ces preuves.

—Je ne comprends pas bien votre question.

—Je vais être plus clair....

Il alla poser dans un coin, sur le bureau du greffier, sa canne et son chapeau, prit une chaise et s'assit.

—Il y a quelques jours, je suis venu vous faire une déposition très grave. Ce n'était rien moins qu'une accusation contre un dessinateur de la verrerie de Vilvaudran....

—Eh bien?

—Cet homme avait été vu portant le cadavre de Lafistole. Celui qui l'a vu n'a pas hésité à le reconnaître. Vous avez dû les confronter tous les deux. Vous avez dû interroger Jourdan: il n'a pu nier.

—Ensuite?

—Je viens vous prier de me dire où en est votre enquête, monsieur d'Hautefort.... Vous devez comprendre quelle est mon impatience de voir enfin mon père réhabilité par l'aveu même du coupable.... Ne soyez donc pas surpris de ma démarche.... vous qui savez combien j'aimais mon père et ce que j'ai souffert de sa mort et de son déshonneur....

Le juge dit faiblement:

—Vous avez cru à une preuve contre Pierre Jourdan?

—Certes.

—Cette preuve n'existe pas.

—Mais c'est impossible.... Souvenez-vous!.... Cadour l'a reconnu.

—Cadour s'est trompé.

—Comment le savez-vous?

—Pierre Jourdan......dit le juge infiniment troublé par son mensonge... était absent de Vilvaudran la nuit même où fut commis le meurtre......

—Il vous l'a dit?

—Il me l'a dit.

—Il vous en a donné la preuve?

—Je ne pouvais le croire sur parole!

—Un alibi!

—Oui.

—C'est étrange...... Et j'ai revu Cadour hier..... Je l'ai questionné.... Cet enfant ne varie pas dans ses réponses.......

—Un vagabond!

—Un vagabond, soit, mais dont l'intelligence me semble singulièrement déliée......bien au dessus de son âge, dans tous les cas. Cette vie qu'il mène en pleine nature avec ses parents, toujours dans les bois, existence presque sauvage, a fait, de ce petit, un homme alors que les enfants [illegible] jeunes que lui ne savent encore [illegible] parler ni réfléchir?

Valentin poursuivait, avec plus d'énergie:

—Cadour ne connaissait pas Jourdan. Il était dans les bois de Vilvaudran depuis peu de jours. Jourdan a une physionomie très énergique, qu'on ne peut oublier dès qu'on l'a vue une fois.... et qui a dû frapper cet enfant.......

—C'était la nuit....

—Oui, mais vous vous rappelez que la nuit était claire..... Jourdan est passé si près de Cadour que celui-ci aurait pu le toucher en étendant la main....

—Quelle que soit la clarté de la nuit, sous bois la lune ne pénètre guère.... Il y fait toujours sombre.

—Vous connaissez mieux que moi les bois de Vilvaudran, monsieur d'Hautefort. Vous savez que près du carrefour de la Croix Saint Jacques, se trouve une large clairière de bruyères et de genêts. C'est cette clairière que traversait Jourdan, lorsque Cadour l'aperçut.

—Tout cela est bien vague......Sur une simple indication de cet enfant, vais-je arrêter un homme jusqu'ici reconnu honorable et qu'il me faudrait peut-être remettre en liberté le lendemain?

—Vous avez arrêté mon père sur de plus faibles indices......

—Valentin!

—Je ne veux pas vous offenser en rappelant ce souvenir...mais vous me forcez de comparer Jourdan à mon père. Jamais, aucun soupçon ne les a atteints l'un et l'autre. Cependant le jour où de graves indices se sont réunis pour accuser mon père, vous n'avez pas hésité.

—Je ne dois compte de ma conduite qu'à moi-même.

—Certes, et je ne veux pas vous interroger, monsieur d'Hautefort. Je désirerais seulement connaître quelles peuvent être les raisons qui ont motivé la mise en liberté d'un homme que j'ai tout lieu de croire coupable...... Et si j'exprime ce désir, ce n'est pas que ma confiance en vous a diminué, non, mais je voudrais, au contraire, puisque vous estimez que Jourdan est innocent, partager votre conviction.

—Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai dit.

—Rien!

—Non!

—Pas une explication!!...... mais c'est impossible... que croire, monsieur d'Hautefort?.... Vous n'êtes pas devenu subitement mon ennemi!.... Je n'ai rien fait pour cela...... N'est-ce pas mon devoir de rendre l'honneur au nom que je porte?....Je suis si malheureux! Jusqu'aujourd'hui j'avais trouvé en vous des consolations....

Le juge se taisait, dans un cruel embarras.

Et devant ce silence inexplicable Valentin se désespérait.

Il ne le reconnaissait pas, cet homme, qu'il avait si longtemps considéré comme son père, cet homme qu'il aimait pour sa droiture, sa douceur et sa bonté!....Il le voyait avec surprise, gêné devant lui, détournant les yeux, répondant à peine. Que s'était-il passé?

—Je n'ose pas vous donner de conseils, monsieur d'Hautefort, dit-il, et cependant, peut être eût-il été prudent de garder cet homme pendant quelques jours.

Et d'une voix plus basse, dans laquelle on sentait des larmes:

—Je suis donc déshonoré à jamais, monsieur d'Hautefort, puisque vous m'abandonnez....

Daniel fut ému jusqu'au fond du cœur.

Non seulement il l'abandonnait, mais il le condamnait.

Il avait commis une grave faute, déjà, en détruisant une partie des pièces du dossier Lafistole.

A cette faute, il en ajoutait une autre, en ne donnant pas suite à la plainte portée par Valentin.

Il se liguait avec les autres contre lui.

Ainsi que Valentin l'avait dit tout à l'heure il devenait son ennemi.

C'était lui, Daniel, qui, par son erreur d'autrefois, avait porté la honte dans la maison de Séverac!

C'était lui, à présent, qui empêchait Valentin de se laver de cette honte!

Qu'allait-il résulter de tout cela?

Que ferait Valentin, en son désespoir?

Persuadé de la culpabilité, ou du moins de la complicité de Jourdan, en resterait il là?

Qu'allait-il tenter pour le perdre?

C'était une situation sans issue pour lui et à laquelle il ne pouvait penser sans horreur.

Les deux hommes se taisaient; mais celui des deux qui semblait le juge, ce n'était pas Daniel, c'était Valentin.

Et il l'était vraiment, en cette minute....

Obscurément la pensée lui en venait. Daniel, devant lui, restait les yeux baissés.... dans l'attitude d'un coupable.... Tout à l'heure Valentin lui avait presque reproché d'être un magistrat infidèle.... et il n'avait rien répondu.

—Pourquoi? se demandait le jeune homme.

Valentin, avant de partir, demanda encore:

—Vous avez remis Jourdan en liberté. Du moins, le faites-vous surveiller?.... S'il lui prenait la fantaisie de fuir, de quitter la France, serait il arrêté avant de pouvoir exécuter son projet?

—Il ne fuira pas! dit le juge.

—Qu'en savez vous?

—Puisqu'il est innocent!....

—Qu'en savez-vous? Il vous plait de le dire.... et moi je pense qu'il est coupable!....

—Mon cher Valentin, je ne puis vous suivre plus longtemps dans cette discussion.... Elle est douloureuse pour vous, pénible.... et offensante pour moi!....

Valentin ne répliqua pas.

Il se retira.

Les deux hommes se saluèrent froidement et ne se tendirent pas la main.

A peine était-il sorti que Daniel se laissait tomber dans son fauteuil, accablé par cette scène, en proie au plus violent désespoir.

Valentin n'était pas moins triste.

Il resta chez lui les jours suivants, préoccupé par cette scène, devinant des motifs secrets à la conduite de Daniel, mais ne sachant pas quels étaient ces motifs.

Il retourna à Vilvaudran, surveilla lui-même Pierre Jourdan pendant plusieurs jours sans être vu, afin de s'assurer qu'il n'y avait rien de changé dans la conduite de celui-ci.

Jourdan paraissait fort tranquille.

Il se rendait le matin à la verrerie pour son travail de tous les jours, sortait à midi pour aller déjeuner, rentrait et ressortait le soir, la journée terminée.

Ainsi tous les jours, maintenant comme autrefois.

—Pourtant, se disait le jeune homme, Cadour ne s'est pas trompé! Il y a là un mystère. Je le pénétrerai.

L'idée lui était venue, lorsqu'il avait songé à l'embarras de l'attitude du juge devant lui, que la famille d'Hautefort avait peut-être intérêt à cacher ce mystère.

Des doutes naissaient en lui.

En remontant dans ses souvenirs, il se disait que les lettres de Lafistole à son père parlaient à mots couverts de son mariage avec la fille de Clotilde.

Il les avait copiées, ces lettres, de même que tout le reste du dossier.

Puis, il avait été découvert au courant de l'enquête que Lafistole s'était présenté à l'hôtel de la rue du Châtelet, quelques heures avant sa mort.

Il s'était rendu, plus tard, au château de Vilvaudran.

Que signifiaient ces démarches?

La clarté ne se faisait pas encore en son esprit, mais déjà le soupçon était éveillé.

Encore un indice, quelque détail oublié, négligé, et la lumière éclairerait ces ténèbres et il comprendrait!....

Chez lui, la fenêtre ouverte, devant la Loire paisible dont les eaux jaunes coulaient lentement au pied de sa maison, il avait repris ce dossier Lafistole, dans lequel revivaient les derniers et tristes jours de son père et il le feuilletait, pensif.

Il avait, devant les yeux, les lettres de cette femme restée inconnue de l'enquête, et il se souvenait de l'affirmation réitérée de Cadour, disant que l'homme portant le cadavre de Lafistole n'était pas seul, qu'il était suivi par une femme!......

Cette femme, c'était assurément celle-là qui avait écrit ces lettres......

Chacune de ses phrases semblait échappée à l'épouvante.

Lafistole l'avait menacée.... De quoi? On l'ignorait.

Menacée, aux abois, elle s'était défendue peut être.

Mais Jourdan, que venait-il faire là?

Il réfléchissait profondément.

Il pensait, maintenant, à cette écriture qui ressemblait d'une si singulière façon à celle de Clotilde.

Valentin les lui avait montrées jadis, ces lettres.

S'était-elle troublée?

Il n'y avait pas pris garde. Il ne s'en souvenait pas.

Il haussa les épaules.

—Clotilde d'Hautefort mêlée à ce drame sanglant, quelle folie!

Oui, c'était une folie, en effet, et pourtant sa pensée s'y arrêtait comme malgré lui.

C'était invraisemblable, c'était impossible, ridicule même!—et pourtant comme cela eût expliqué tout ce qui lui semblait inexplicable!

La démarche de Bérengère, qui avait peut-être connu le lugubre secret et repoussait Valentin d'elle-même, parce qu'elle savait sa mère coupable.

La mise en liberté de Jourdan....

Jourdan, complice de Clotilde, ne pouvait être accusé! Cela eût compromis Clotilde!.... Cela eût perdu la famille d'Hautefort!....

L'attitude et embarras de [illegible] lorsqu'on lui parlait de Clotilde. Valentin avait remarqué le soir....

Tout cela des preuves, oui, des preuves?

Mais pourquoi ce meurtre? Dans quel but?

Éternelle question qui le replongeait dans l'incertitude.

Mais alors, s'il trouvait devant lui la famille d'Hautefort, il était perdu! Cette famille se serrait autour de Bérengère! Et que pouvait-il contre la jeune fille qu'il adorait?

Dans cette désolation de son âme, un seul homme restait qui lui prêterait peut-être son appui.

Et cet homme, lui-même, était un d'Hautefort.

Jean-Joseph!

S'il allait le trouver, pour lui conter ses perplexités?

Il ne ferait aucune allusion à Clotilde.

Il l'eût effrayé de cette façon.

Non, il lui dirait seulement ce qu'il avait découvert et il ne lui cacherait pas qu'il n'avait plus rencontré chez Daniel cette justice à laquelle il avait droit.

Jean-Joseph déciderait, en juge suprême.

Il interrogerait Daniel.

Et Valentin attendrait son arrêt.

C'était, dans cette partie dont son honneur était l'enjeu, la dernière carte qu'il pût jouer.

De Jean-Joseph dépendait maintenant sa vie, car la vie sans l'honneur était impossible, et il avait fait le sacrifice de celle-là s'il échouait à réhabiliter son père.

Avant de prendre une résolution aussi grave, il voulut y réfléchir longuement.

Il avait une dernière espérance.

Peut-être Daniel le ferait-il appeler, peut-être voudrait-il lui expliquer sa conduite.

Mais vainement il attendit.

—J'irai donc trouver le procureur-général, se dit-il.... Il me conseillera.

Il écrivit le jour même à Jean-Joseph pour le prier de le recevoir.

Il ne lui disait pas quel était le motif de sa visite.

Il reçut le soir même une réponse du magistrat apportée par un domestique de l'hôtel.

Cette réponse disait:

"Mon cher Valentin, je suis un peu souffrant depuis quelques jours et je ne quitte pas ma chambre. Je puis néanmoins vous recevoir et je vous verrai avec plaisir. Veuillez venir demain à deux heures. Je vous attendrai rue du Châtelet."

Son cœur battait bien fort, le lendemain, lorsqu'il se dirigea vers l'hôtel.

Depuis longtemps il n'y avait pas paru.

Il en avait désappris le chemin.

Il avait eu soin de prendre avec lui le dossier renfermant toutes les pièces de l'enquête Lafistole,—cette enquête s'arrêtant, on le sait, à la mort de Séverac.

Le dossier ne contenait ni l'accusation de Valentin, ni la déposition de Cadour, ni la confrontation avec Jourdan, ni l'interrogatoire de ce dernier.

Mais Valentin se proposait de renseigner Jean-Joseph de vive voix.

Il sonna, presque tremblant, à la porte massive de l'hôtel.

Un domestique traversa la cour et ouvrit.

Sans attendre que Valentin lui parlât, il dit:

—M. d'Hautefort attend M. de Séverac dans sa chambre. Si M. de Séverac veut bien me suivre?

Il suivit le domestique et monta lentement l'escalier.

Jean-Joseph n'était pas dans son cabinet de travail, mais dans sa chambre à coucher.

Assis dans un fauteuil profond, devant un feu clair, il lisait lorsque Valentin entra.

Quand le domestique annonça le jeune homme, le magistrat se leva et vint à lui, les mains tendues.

—Bonjour, cher enfant....

Valentin, ému de cet accueil, s'informa de la santé du vieillard.

Jean-Joseph le rassura.

Un peu de fatigue, après un gros rhume, rien de plus.

Valentin s'assit.

Jean-Joseph s'était remis dans son fauteuil, les pieds au feu, le livre fermé sur ses genoux.

Et souriant,—d'un pâle sourire de ses lèvres minces:

—Qu'avez-vous à me dire?

Certes, Valentin éprouvait une émotion profonde. Il avait longtemps réfléchi, avant de venir, cela vrai, mais maintenant qu'il se trouvait en face du vieillard et que tout ce qu'il avait voulu, rêvé, prenait corps, devenait réalité,—maintenant que d'un mot il allait jeter le trouble dans l'âme du magistrat, il hésitait, pris de scrupules.

L'affection qu'il avait eue pour son père, l'ardent désir de réhabiliter sa mémoire ne l'avaient-ils pas aveuglé au point de lui faire voir des coupables jusque dans cette famille d'Hautefort qui devait lui être sacrée!

Il se disait cela en regardant Jean-Joseph.

Et il se taisait, retenu par un dernier sentiment de crainte.

D'Hautefort continuait de sourire.

Et voyant que Valentin paraissait embarrassé:

—C'est donc bien grave?....

Valentin hocha la tête, disant oui.

Et le vieillard, doucement:

—Une confession?

—Presque! articula péniblement le pauvre jeune homme.

Jean-Joseph posa son livre sur le bord de la cheminée, croisa ses mains sur ses genoux et son regard inquisiteur, perçant, difficile à soutenir,—ce regard qui avait fait frémir bien des coupables!—alla interroger, mais sans dureté, plutôt avec douceur, la physionomie altérée du jeune homme.

—Voyons, de quoi s'agit-il?

—Oui, oui, je dirai tout! s'écria Valentin comme en un accès de fièvre.

Il se leva, se rapprocha de Jean-Joseph, et se mit presque à ses genoux.

—Vous me pardonnerez si je me suis trompé....me le promettez vous?

—Je vous le promets.

—Vous me pardonnerez encore si je vous fais de la peine?

—Je sais que vous avez beaucoup d'affection pour moi. Si ce que vous allez dire me cause quelque chagrin, je vous promets de ne point vous en garder rancune....Ce ne sera pas votre faute, j'en suis sûr, mais j'ai hâte de savoir.

—Je vais tout vous dire sans restriction. Je n'ai pas abandonné l'espoir de réhabiliter mon père.

Sur un mouvement de Jean Joseph:

Je ne récrimine pas, monsieur d'Hautefort. Loin de moi la pensée de vouloir accuser la justice de trop de précipitation dans cette affaire. M. Daniel d'Hautefort a fait son devoir. Mais mon père est mort si brusquement qu'il n'a pu se défendre. Et il m'est permis de croire qu'il était innocent du crime dont reste chargée sa mémoire.

—Non seulement cela vous est permis, Valentin, mais je dirai même qu'il est de votre devoir de fils de croire à cette innocence.

—Je suis allé trouver M. Daniel d'Hautefort quelques jours après la fin tragique de mon père et je lui ai fait part de mon projet.

—Il ne pouvait que vous approuver.

—En effet, il m'approuva et pour me faciliter cette nouvelle enquête à laquelle j'allais me livrer en secret, il me permit de prendre une copie des pièces constituant le dossier Lafistole.

—Mon fils ne m'a rien laissé ignorer de tout cela. Et avez-vous entrepris cette enquête?

—Oui.

—Qu'en est résulté?

—Une certitude.

—Votre père est innocent, et vous le prouverez?

—Non seulement cela, mais je connais le coupable.

—Il se nomme?

—Pierre Jourdan.

—Le dessinateur de la verrerie? Ce brave garçon?

—Oui.

—Vous me surprenez étrangement. Veuillez me dire comment vous avez pu porter sur lui vos soupçons......

Valentin raconta alors de quelle façon il avait fait la connaissance de Cadour, grâce au père Vilbrat, le garde de Vilvaudran. Il lui répéta mot pour mot le récit de l'enfant et la si grave accusation portée par lui contre Jourdan. Il n'omit aucun détail.

Et tout en parlant, il suivait avec passion l'impression que faisait ce récit sur le procureur général.

Il était difficile de lire sur cette physionomie fermée; pourtant Valentin y devinait la surprise.

Quand il eut fini, Jean-Joseph demanda:

—Ainsi, Cadour a reconnu formellement Jourdan?

—Sans hésiter....

—Et la femme qui, si l'on en croit cet enfant, accompagnait cette nuit-là le dessinateur?

—Il ne m'a pas été possible de la retrouver, du moins jusqu'à présent.

Et en disant cela, Valentin était ému.

La pensée de Clotilde venait de traverser de nouveau son esprit.

Cette émotion ne pouvait échapper à l'œil du magistrat, habitué à deviner, à pressentir.

Il articula lentement:

—Vous ne me dites pas tout, Valentin.

—J'ai dit, au contraire, tout ce que je savais.

(A continuer.)

Un comble en passant, le comble de l'ironie.

Offrir un cure-dent à un monsieur qui vient de dévorer un affront.

ROBINSON'S MUSEUM & THEATRES.

Tasse del Castillo, Jap Magicien; Lizzie ..., ... d'habitations; Del Vecchio et Laudis, artistes en musique; Le Castagna, l'acte d'adresse; Signor Petrano, spectacle de rats et souris; Lakey, Human Sledge Hammer; Standell, illusioniste. 3 avril—

Decoration Day.

Tombeau du Rév. P. Turgis.

Les dames sont priées d'envoyer, jusqu'au 6 avril, à 10 heures du matin, à la pharmacie Claverius, coin Bourbon et Canal, les fleurs qu'elles destinent à la décoration du tombeau du Rév. P. Turgis. Après 10 h. (le 6 avril), elles voudront bien envoyer leurs fleurs au cimetière même (rue de l'Esplanade, près Bayou) pour qu'elles soient placées sur le tombeau.

—31 mars—au 6 avril.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles E. Hopkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,706—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er avril—1 6 10

Succession de Mme Minerva Payne, femme de Warren Payne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,650—Division C—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Minerva Payne, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

1 avril—1 6 10

Succession de John Ignatius Hoppe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,456—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu John Ignatius Hoppe, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er avril—1 6 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située dans le Troisième District.

Henry Philip Koch vs Philip Mahoney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 32,494 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine et Bourgogne et les avenues Lafayette et Washington, anciennement Poste. Le dit lot est désigné par la lettre C sur un plan fait par A. G. Blanchard, annexé à un acte fait pardevant J. Benderangel, notaire en cette ville, et mesurant, suivant le dit plan, trente et un pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de vingt-un pieds deux pouces et cinq lignes sur le côté de l'avenue Lafayette, et cent trente-un pieds quatre pouces et trois lignes sur le côté de l'avenue Washington, et trente-huit pieds un pouce de largeur dans le fond, le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6avril—6 13 20 27 mai 9

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

H. L. Birdstrup vs. Philip Thompson.

—No 11,950.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, le LUNDI, 6me jour d'avril 1891, à midi, à l'entrée principale de la bourse du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le certificat No 8 représentant soixante actions du fonds-capital de la compagnie dite: "Electric Traction and Manufacturing Company," au nom de Philippe Thompson, defendeur dans la susdite affaire. La valeur au pair des dites actions $100 chacune.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—A un crédit de douze mois; l'acquéreur étant requis de fournir un bon accommodation et suffisante sécurité portant 5 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente et payable 12 mois après da[te].

L'acquéreur sera également requis de payer comptant une somme suffisante pour couvrir les frais et dépens de ce procès, estimés à $175, laquelle somme sera portée au crédit du dit bon de douze mois.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle Orléans, le 25me jour de mars 1891.

J. B. DONALLY, Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.

25 mars—avril 1 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un entrepôt de marbrier,

Consistant de Pierres tumulaires, de Marbre et de Granit, etc.; aussi Outils d'ouvriers de pierre, Faucheuses, Chevaux, Mulets, Buggy, Voitures, etc.

Dans l'affaire de Frank L. Connerly vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,385.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau No 25 Commercial Place, en vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Albert Voorhies, un des juges de la cour ci dessus nommé, daté le 31 mars 1891, je procéderai SAMEDI, 11 avril 1891, à 10:30 heures A. M., à la vente à l'encan, au détail ou en lots, au gré des acquéreurs, au local No 206 avenue St-Charles (en face du Cercle de Lee):

Le stock entier de pierres tumulaires, polies et non polies, marbre, granit, etc., outils d'ouvriers en pierre; aussi deux chevaux deux mulets, un buggy, une voiture, un dray, deux faucheuses, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré au bureau de l'encanteur.

Conditions—Comptant.

2 avril—2 5 6 10 11

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, par le Shérif Civil,

Du local No 47 rue Conti, coin Passage de la Bourse;

Des Cottages désirables Nos 905, 907 et 909 rue Magasin; et

De la magnifique Résidence connue comme le No 205 rue Huitième, coin de la rue Chestnut.

Plans devant être exposés à la Bourse.

John T. Hardie et als. vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,523—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai, 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, le tout ensemble et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie.

1° **Un certain morceau ou portion de terre** situé dans le 2me District, carré d'îlet borné par les rues Conti, Chartres, St-Louis et le Passage de la Bourse; il forme le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix-sept pieds de façade rue Conti, sur une profondeur et façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

Les améliorations qui y sont consistent de cette bâtisse en briques à trois étages, solidement bâtie, connue comme le No 47 rue Conti, maintenant occupée comme café, avec un bon loyer.

2° **Trois certains terrains** situés dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Toledano, Magasin et Camp, et désignés par les Nos 4, 5 et 6, et mesurant comme suit: le terrain 4 trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent-soixante-un pieds huit pouces de profondeur, le tout plus ou moins et les terrains 5 et 6 mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent seize pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les bâtisses sur les lots Nos 4 et 5 consistant de ces beaux cottages Nos 905 et 907 rue Magasin, et les bâtisses sur le lot No 6 de ce magnifique cottage à un étage, avec bâtisse dans le fond à deux étages, connu comme No 909 rue Magasin.

3° **Quatre certains terrains** situés dans le dit quatrième district, dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan de Moellhausen, voyer, le 4 mai 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément au plan. Les dits terrains 17 et 18, chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 19 et 20, chacun trente-deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations sur cette propriété forment cette très attrayante et désirable résidence, connue comme No 205 rue Huitième, avec de beaux jardins et terrains; étant une des plus belles propriétés du Quatrième District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

CHAS. W. DROWN, Sherif civil de la paroisse d'Orléans.

31 mars—7 14 21 28 avril—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu et installations, etc., d'une boulangerie, etc.

F. A. Voigt vs G. G. Losch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 32,007.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le SAMEDI, 11 avril 1891, à 1 heure 30 P. M., de la propriété ci-après décrite, savoir—

Au local No 36 rue Union dans le Troisième District de cette ville.

Tout le contenu du dit local, consistant d'une boulangerie, installations, farine, etc. Aussi, meubles, etc., le tout d'après un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

31 mars—31—avril 3 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. A. Voigt vs J. J. Losch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,007—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de John J. Losch à la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans l'îlet borné par les rues Union, Baratelle, Grands-Hommes et Craps, Troisième District mesurant mesure pleine, cinquante pieds de face à la rue Union sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Et particulièrement son usufruit à vie de la dite propriété d'après un jugement de la Cour Civile de District, rendu le 13 novembre 1890, dans la succession de Mme Margaret Bohler, épouse de John J. Losch, No 31 341, Division D.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

31 mars—31—avril 7 14 21 28—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une moitié d'intérêt indivis dans des propriétés de valeur du premier district.

Bernard Klotz vs Charles Macready et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,551.—En vertu d'un writ de fieri facias contre le plaintif, Bernard Klotz, et en faveur de la succession de Margaret Haughery et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié de l'intérêt indivis de Bernard Klotz aux propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée Commerce, Poydras et Lafayette, mesurant vingt et-un pieds cinq pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-et-un pieds deux pouces de face à la rue Commerce sur cent trente-deux pieds de profondeur sur le côté vers la rue Lafayette et cent trente pieds quatre pouces de profondeur sur l'autre côté, conformément à un plan fait pa F. N. Tourné, le 7 avril 1855 et déposé à l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville.

2° Un autre certain lot de terre, situé dans le dit Premier District de cette ville, dans le dit îlet, borné par les rues Nouvelle Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, composé de deux lots désignés par les numéros onze et douze et mesurant, au pied américain, vingt-un pieds sept pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, vingt-un pieds un pouce de face à la rue Commerce, sur une profondeur, d'une rue à l'autre, de cent trente pieds quatre pouces sur le côté de la rue Lafayette et de cent vingt-huit pieds sur le côté vers la rue Poydras, ainsi que le dit lot figure sur un plan fait par C. A. DeArmas, ingénieur civil, daté le 5 mars 1861, et déposé comme plan No 21 du livre de plans No 7, de Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots de terre, et tous les droits, voies et avantages qui leurs appartiennent ou qui en que que sorte en dépendent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

1 avril—1 8 15 22 29—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Antonio Agusti vs la Succession et les Héritiers de Alex. Gautier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,913—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Joséphine Gautier à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Joséphine Gautier, en et à la propriété ci-après désignée, savoir:

Un certain terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, portant le numéro municipal 76 de la rue Huitième, et désigné comme le terrain No 11, dans le carré No 84, mesurant vingt-sept pieds quatre pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété du sixième district.

Thomas Clark vs Frederick Thomas Clark.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,250—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 17 de l'îlet 12, borné par les rues Laurel, Joseph, Annonciation et Octavie, sur un plan de B. Buisson et W. T. Thompson, daté le 23 mars 1849, lequel dit lot mesure, d'après une esquisse annexée à un acte de vente passé pardevant J. D. Taylor, notaire, de Alexander Harris à Frederick Folger, le 2 décembre 1888, trente pieds six pouces de face à la rue Laurel, la même mesure comme largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quinze pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Vve Mary Orkers, d'après un acte pardevant Chas G. Andry, ex-notaire, le 18 mars 1889. (Bureau des Aliénations, livre 129, fol. 713.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

10 mars—10 17 24 31—4 7 11 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

Placement d'argent avantageux.

Propriété à un excellent coin de rues dans le Deuxième District, en face de l'Hôtel Royal.

Vente péremptoire pour effectuer un partage.

IL sera vendu à l'encan, SAMEDI, 11 avril 1891, à la Bourse d'Encan, au rez-de-chaussée de la Rotonde St-Charles, savoir—

Ce morceau de terre de valeur situé au coin des rues Royale et St-Louis, dans le carré d'îlet borné par les rues Bourbon et Toulouse, mesurant 32 pieds 9 pouces de façade rue Royale, sur une profondeur et façade rue St-Louis de 83 pieds 1 pouce et 4 lignes. Les améliorations comprennent la vaste et solide bâtisse à deux étages en briques, subdivisée en magasin et résidence. Le rez-de-chaussée occupé depuis des années par le pharmacien bien connu John A. Maihes; et l'étage supérieur subdivisé en demeures.

La situation est une des meilleures du Second District; elle est sur une des principales avenues commerciales, en face de l'Hôtel Royal et autres hôtels, près de la Cathédrale St-Louis, des cours de districts, des théâtres, du marché français; invariablement louée rendant de beaux revenus et toujours occupée par de bons locataires. Louée jusqu'au 30 novembre 1891, à $1,150 par an avec option sur un autre bail.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets garantis par hypothèque, etc., portant 7 pour cent d'intérêt par an, assurance et sécurité usuelle, clauses de sécurité, etc.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant F. J. Dreyfous, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

EUSTIS, PAUL & CURTIS, Encanteurs.

4 avril—4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et résidence,

Coin des rues Laurel et Antonine.

A douze mois de crédit.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,600—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Antonine Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie, citerne, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir une hypothèque avec une sécurité bonne et solvable, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, garantie par hypothèque sur la propriété. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Downing, notaire.

Dix pour cent déposé à la vente.

8mars—8 21 28—avril 4 11

PAR JAS P. GUINAULT.

Jolies laitières de races Jersey et chevaux.

Vente à cause de l'inondation de la crevasse Ames, sur l'habitation de M. Popovich, à Alger.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI, 7 avril 1891, il sera vendu, à midi précis, à Alger, face au Chemin Public, trois-quarts de mille du Canal Verret:

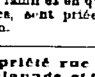

20 vaches laitières de race Jersey pleines ... avec veaux, les autres sur le point de vêler.

—Aussi—

1 taureau Jersey enregistré et a obtenu la médaille d'or lors de la dernière Exposition en Louisiane. 1885

15 chevaux, parmi lesquels se trouvent de fins trotteurs, et 2 mulets.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

Ces animaux ont été achetés de M. Thompson, et les familles en quête de bonnes laitières, très dociles, sont priées de ne pas manquer cette occasion. 3 avril—

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District, Dossier No 20,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 25 avril 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1891—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B, d'après un croquis plan fait par Geo. H. Grandjean, le 3 juillet 1857. Lequel lot mesure, d'après le dit croquis-plan, 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne 61 pieds 8 pouces 1 ligne en largeur sur la ligne du fond, 30 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 16 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues St-David, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Lesquels lots mesurent Nos 1 et 10 chacun 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton, les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton, et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclusivement ont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 120 pieds de face à la rue St Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur et le lot No 16, 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St-David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St Pierre.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions, comptant. Un dépôt de 20 pour cent sera exigé.

Actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire.

25 mars—25 28—avril 4 11 18 25

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Élégante Résidence de famille avec de grands terrains.

Quatre sites pour bâtir de choix en bas du Sixième District,

Les rues Camp, Chestnut et Foucher, entourée des résidences de l'Hon. Otto Thoman, MM. J. Ad. Blaffer, Auguste Levis, Henri Rice, J. H. Keller et autres.

Succession d'Augustus Rice.

No 31,314—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 mars 1891, Dossier No 31,314 pour le compte de la dite succession.

La résidence de famille de feu Augustus Rice

1° La grande résidence en bois confortable à deux étages et demi, No 935 rue Camp, coin Foucher, dans l'îlet borné par les rues Chestnut et Antonine, contenant un grand salon-parloir, avec arche et magnifique fresque, bon salon de réception immense, salle à manger, attenant à une bibliothèque et fumoir, le premier de forme octogone, tout avec belles tapisseries; cuisine avec tous les accessoires domestiques modernes. Au second étage il y a cinq grands appartements à coucher bien aérés, tapissés avec goût, lavabo stationnaire deux grandes chambres, mansarde, chambre à bain, etc., large couloirs dans le centre, à chaque étage. De grands terrains 125 pieds à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Foucher, qui est pavée au pavage Rossetta, de 157 pieds, entre lignes parallèles et décrits comme lot A, sur un plan fait par Hunter Stewart, député voyer de la ville, daté le 18 mars 1891.

Ils sont artistement arrangés en gazon, mont en terrace, avec fontaine, arbrisseaux, fleurs, serre-chaude, arbres à ombre et à fruits, le tout desséché par des tuyaux souterrains.

2° Quatre certains lots de terre, faisant face à la rue Chestnut, et formant le coin de la rue Foucher, dans le même îlet que la propriété précédemment décrite, et désignés par les lettres B, C, D, E sur un plan fait par Hunter Stewart, député-voyer de la ville, daté le 18 mars 1891, et mesurant comme suit: Lot B 35 pieds de face à la rue Chestnut, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce lot consistent en une écurie à deux étages couverte en ardoises, bien construite et de style moderne ayant une capacité pour quatre chevaux; chambre à fourrage, quartier pour cocher, et, avec un peu de dépense, peut être construite en une résidence moderne.

3° Les lots C, D, E touchent le lot B et mesurent chacun suivant le dit plan 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot E formant le coin Chestnut et Foucher. Ces sites pour bâtir sont élevés, bien desséchés et parfaitement situés et spécialement attrayants pour ceux qui cherchent des sites pour bâtir.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un ou en deux ans au gré des acquéreurs, la portion à crédit, s'il y en a, devant être démontrée par billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie telles que 5 pour cent d'honoraires d'avocats et le transfert de la police d'assurance.

La résidence peut être visitée seulement le lundi, le mercredi et le vendredi avec une carte des encanteurs.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. O. Hart, notaire. Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1891 seront assumées par les acquéreurs, 10 pour cent requis au moment de la vente.

15 mars—15 21 29—4 11 18 avril

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle Orléans, Lne. [illegible]—

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de Banques et de compagnies d'assurances.

Tombes et caveau au Cimetière.

Dans l'affaire de Vve Charles Hemard vs Alfred C. Hemard et als.

Vente en partage.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier district de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 19 février 1891, et signé le 24 février 1891, Dossier No 31,859, dans l'affaire de Vve Charles Hemard vs Alfred C. Hemard et als. pour opérer un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

1° 25 actions du fonds-capital de la Banque du Commerce, valeur au pair, $10 chacune, intégralement payées.

2° 10 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurances des Pompiers, valeur au pair, $50, pleinement payées.

3° 2 terrains avec la tombe qui s'y trouve désignés par les Nos 50 et 52 sur l'avenue Live Oak, entre les promenades Hawthorn et Cedar.

4° Le caveau No 1060 dans le cimetière Cypress Grove en cette ville.

Conditions—Comptant avant le transfert.

1er avril—1 5 8 au 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Jolie Propriété-Cottage

Rue Robert,

Entre les rues Tchoupitoulas et Jersey.

Sept Terrains de choix convenables pour y bâtir

Coin des rues Eléonor et Annonciation.

—Dans l'affaire de—

William Zinsel & Jacob Zinsel vs. J. W. Klopper, tuteur datif.

Dossier No 32,320.

A long crédit.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. T. W. C. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 20 mars 1891 et signé le 26 mars 1891 Dossier 32 320, dans l'affaire de William Zinsel et Jacob Zinsel vs. J. W. Klopper, tuteur datif, à long crédit, à l'encan, il sera vendu—

UN COTTAGE HOME.

1° **Deux certains terrains,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré No 123 (anciennement No 9) Faubourg Avart, bornés par les rues Tchoupitoulas, Jersey et Annonciation, Robert et Soniat, lesquels se touchent, et sont désignés par les Nos 9 et 10; ils mesurent comme suit:

Le terrain No 9 mesure 30 pieds de façade rue Robert, sur une profondeur de 125 pieds

Le terrain No 10 mesure 30 pieds 2 pouces de façade rue Robert sur une profondeur de 125 pieds, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un **cottage double en bois,** ayant 4 chambres, citerne et puits, écurie avec 7 stalles pour chevaux.

SEPT TERRAINS DE CHOIX PROPRES A BATIR.

2° **Sept certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Nashville et les rues Tchoupitoulas, Eléonor et Annonciation (anciennement Preston) désignés par les Nos de 11 à 17 inclusivement; ils se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 17 forme le coin des rues Eléonor et Annonciation et mesure 28 pieds 6 pouces de façade rue Eléonor, sur une profondeur et façade de 125 pieds.

Les terrains Nos de 11 à 16 inclusivement mesurent chacun, 28 pieds 7 pouces de façade rue Eléonor, sur une profondeur de 120 pieds, le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après des plans que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 0/0 payable comptant sur les lieux, et le paiement des taxes de 1891, accepté en sus de l'enchère.

Les actes de vente pardevant Ernest Commagère notaire, aux frais des acquéreurs.

1 avril—1 5 12 19 26—mai 2

Dans le Deuxième District.

Un délicieux cottage comme résidence, No 249 rue Miro, entre les rues Hôpital et Quartier, avec terrains 62x122 pieds, arbustes, arbres fruitiers, etc., à un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, Encanteurs—Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, près Gravier, il sera vendu:

Le joli, bien construit et confortable cottage en bois recouvert en ardoises, No 249 rue Miro, entre les rues Hôpital et Quartier, (la rue Tonti derrière). Deuxième District de cette ville. A un îlet et demi seulement plus haut que l'avenue Esplanade, ayant cinq chambres aussi des lieux d'aisance, etc. chambres pour laver et pour outils, citerne, etc., la maison a des galeries sur le côté est en bon état et peut être vue à n'importe quel moment.

Les Terrains mesurent environ 62 pieds de face, sur une profondeur de 222 pieds, le tout d'après un plan à l'endroit de la vente, et ont une grande variété de plantes et d'arbustes de valeur, des orangers portant des Oranges douces, des Poiriers, des Pêchers et des Pommiers tous ces arbres sont jeunes et grandissent rapidement.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 7 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles; 10 0/0 seront payés comptant sur les lieux, et l'acquéreur assume à les taxes de 1891.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 mars—22 29—avril 5 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE CHARMANT COTTAGE

No 290 RUE HOWARD,

entre Calliope et Clio, avec trois terrains 76x125 pieds.

Sept terrains de choix convenables pour y bâtir, rue Clio, entre Howard et Freret.

La bâtisse en briques à deux étages, rue Freret, près Calliope, connue sous le nom de "Pickerie de Coton de Hemard," avec trois terrains.

Deux terrains de choix convenables pour y bâtir, coin des rues Calliope et Fréret, 50x112 pieds.

Cottage rue Ste-Anne, entre les rues Lopez et Rendon, avec deux lots de terre.

—Dans l'affaire de—

Veuve Charles Hemard vs Alfred C. Hemard et autres.

Vente en partage. A l'encan, paiement comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 19 février 1891 et signé le 24 février 1891, dossier No 31,859, dans l'affaire de Veuve Charles Hemard vs Alfred Hemard et als, pour une vente en partage, à l'encan, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.

Quinze terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet No 359, borné par les rues Calliope, Clio, Howard et Fréret, désignés par les Nos de 1 à 15, tous inclus, et les Nos 24, 25 et 26 qui sont attenants et mesurent comme suit, à savoir:

TERRAINS RUE CLIO.

Les terrains Nos 4 à 10 inclusivement se touchent et mesurent chacun 25 pieds et 4 lignes de façade rue Clio, sur une profondeur de 112 pieds 1 pouce et 2 lignes. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Clio et Fréret.

BATISSES RUE FRERET.

Les terrains Nos 11, 12, 13 touchent aux terrains ci-dessus mentionnés à l'arrière, et mesurent, chacun, 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Fréret, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 4 lignes.

Sur les terrains 11 et 12 il y a une **bâtisse en briques à deux étages,** servant d'entrepôt, où anciennement étaient établies une machine à compresser le coton et servant de Pickerie de coton etc., et avant connu sous le nom de Pickerie Hemard.

Sur le terrain No 13 il y a une **bâtisse en bois,** ayant plusieurs chambres, citerne, etc.

Les terrains 14 et 15 se touchent et mesurent, chacun, 25 pieds 4 lignes de façade rue Calliope, sur une profondeur de 112 pieds, 1 pouce et 2 lignes; le terrain No 14 forme le coin des rues Calliope et Freret.

COTTAGE RUE HOWARD.

Les terrains Nos 24, 25 et 26 sont contigus les uns aux autres à l'arrière des terrains 11, 12 et 13, et mesurent, chacun, 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Howard, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces et 4 lignes. Le tout des mesures qui précèdent sont entre lignes parallèles, mesure américaine, le tout plus ou moins.

Les améliorations sur les terrains 24, 25 et 26 consistent **d'un joli cottage et demi en bois bien bâti et couvert en ardoises** portant le numéro 290 rue Howard et un large corridor au centre, 6 grandes chambres bien aérées, manteaux de cheminée en marbre, installations de gaz partout; aussi une bâtisse à l'arrière avec 3 chambres, une grande écurie bien construite et remise, chambre à fourrage, etc., grande cour pavée et ombragée, 2 citernes et hydrant, arbres fruitiers, etc., le tout dans un excellent état et valant $40 à $45 par mois, et pouvant être visité avec une permission des encanteurs.

DANS LE DEUXIÈME DISTRICT.

Deux terrains dans le Deuxième District de cette ville, avec les améliorations qui s'y trouvent, étant les Nos 1 et 2 du carré d'îlet No 81, borné par les rues Ste-Anne, Deuxième ou Rendon, Orléans et Lopez, mesurant, chacun, 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 91 pieds 8 pouces et 7 lignes, sur une ligne du côté entre les terrains 2 et 3, et 91 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur et de façade rue Deuxième ou Rendon. Le terrain No 1 formant le coin des rues Ste-Anne et Deuxième ou Rendon, le tout mesure américaine.

Les améliorations comprennent un **cottage en bois** avec 2 ou 3 chambres, citerne, etc.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 0/0 payable comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumant les taxes de 1891 en sus de leurs enchères.

Les actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 mars—11 18 22 29—avril 5 11

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Huitième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 Décembre 1890:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$484,470 26	
Sur risques de rivières	20,209 32	
Sur risques de mer	10,495 59	
		$515,180 17
A ajouter:		
Primes non acquises de 1889		114,592 32
Total des primes		$629,768 49
A ajouter:		
Intérêt et profits et portes		19,211 53
Revenu total		$648,980 02
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$192 120 82	
Sur risques de rivières	1,054 72	
Sur risques maritimes	2,290 74	
Total pertes payées	$196,062 28	
Primes remboursées et cancellations	56 833 23	
Commissions	78 131 15	
Réassurances	36,600 84	
Taxes et licences	9,904 40	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions etc	42,172 01	
Total des débours		$419,083 91
Surplus		$229,316 11
Duquel—		
Réservé pour risques non expirés	$132,231 10	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	41,982 31	
Profits nets	54,102 70	
	$229,316 11	

ACTIF

(A la valeur au marché.)

Comptant en main, à savoir:		
En banques	$87,368 97	
Au bureau	4 228 46	$91,597 43
$100,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman)		105,000 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		188,400 00
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		30,000 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		27,000 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)		47,610 00
Une action du capital du N. O. Board of Trade		20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		150 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co		525 00
Une action French Opera House Co		200 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Primes en cours de perception		66 195 68
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,000 00
		$559 348 11

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	40,000 00
Dividendes non payés	2,132 00
Réservé pour risques non expirés	133,231 10
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	41,982 31
Balance (non compris le dividende de juillet 1890)	42,102 70
	$559 348 11

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour Nouvelle Orléans, 17 janvier 1891

M. T. DUCROS notaire, 138 rue Gravier.

Nous membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): J. H. MENGE. FRANK RODER. THOS. J. WOODWARD. F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $20 000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $60,000 au crédit du dit Fonds.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, Lne. 17 janvier 1891.

16janv—1m

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1890:

Primes d'incendie	$128,932 11	
Primes de rivières	2 660 55	$131,592 66
Primes acquises (réservées de 1889)		37 452 87
Total des primes		$169,045 53
A ajouter—		
Intérêt, loyers et sauvetage		$25 478 15
Revenu		$194 523 [illegible]
A déduire—		
Pertes de 1889, payées en 1890	$ 6,512 55	
Pertes de 1890, payées	66 746 97	
Pertes payées	$ 73 259 52	
Pertes ajustées et dues	$6,890 43	
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00—$8 890 43	
Pertes totales	$82 150 [illegible]	
Primes remises, commissions, salaires, taxes, dépenses générales, Board of Underwriters, frais judiciaires, réassurances, Corps de Sauvetage Babcock	59 611 40	
	$141,761 65	
Réclamations repoussées, pendantes en cour	5,365 26—	$147,126
Bénéfice		47 397 07
A déduire—		
Réassurances réservées pour 1890		42 661 28
Bénéfice net		$ 4,735 79

La Compagnie a l'actif suivant aux prix du marché:

Argent dans les banques	$52,192 69
Primes en cours de collection	20 097 30
Primes entre les mains d'agents et en cours de transmission	176 61
1 bon du Washington Artillery	400 00
55 bons consolidés de la ville (Crossman extended)	57 475 00
13 bons de la ville (Waterman extended)	13 520 00
4 bons certificats consolidés de la ville	4,040 00
8 bons certificats ordinaires de la ville	8 080 00
16 bons de chemins de fer de la ville (extended)	16 640 00
1 bon St. Bernard Steam Fire Company	100 00
19 consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane	17 337 50
685 bons à prime de $20 chacun	21,303 50
200 actions de l'Association du Cimetière de la Métairie	20 000 00
1 action du New Orleans Cotton Exchange	165 00
100 actions de la New Orleans Gaslight Company	10,300 00
Billets hypothécaires, garantis par première hypothèque sur propriétés foncières de la ville	28,933 74
Prêts sur demande, garantis par titres valables	50,440 00
Billet à recevoir en règlement de primes	1 620 43
Propriété foncière No 3 rue Carondelet	40 000 00
Propriété foncière rue du Canal	9,500 00
Propriété foncière, Pensacola, Etat de la Floride	1 00
Meubles de bureau, installations et coffre-forts	1,000 00
Warrants d'Etat	59 10
Loyers entre les mains d'agents	405 00
Dépôt à la N. O. Gas Light Company	5 00
	$347,790 87

PASSIF.

Fonds capital	$265,000 00	
Primes non acquises (plan de New York)	53,326 59	
Dividendes non réclamés	258 75	
Dû pour réassurances	595 45	
Pertes ajustées et dues	6,890 43	
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00	
Réclamations repoussées et en cour	5,365 26	$333,436 48
Surplus		$ 14,354 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYÈS, Président. JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 10e jour de janvier, 1891.

JAMES FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie selon leur valeur actuelle sur le marché, déclarons qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, telle que spécifiée ci-dessus, est vraie et correcte.

Signé: M. ABASCAL. H. LAROUSSINI. GUSTAVE PITOT.

A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 9e jour de janvier il a été Résolu de payer sur demande un dividende de trois pour cent (3 p. ct.) sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.

Signé: JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.

DIRECTEURS.

M. Abascal,	H. Laroussini,
Edw. J. Hobet,	Jos. Bayle,
Jules Andrieu,	Gust. Pitot,
H. Gally,	J. P. E. Roquié,
R. J. Demarest,	Chas. E. Schmidt,
J. W. Hincks,	Jules Tuyès.

18 jan—1m